



Caisse des Écoles

DELIBERATION n°2022-02/CdE

Relative au Compte de Gestion 2021

Membres en exercice :. 15
Présents 09
Absents 06
Procuration 01
Votants 10

La convocation des membres du Comité de la Caisse des Écoles a été faite le 06/04/2021

L'An Deux Mille vingt-deux le jeudi quatorze avril, le Comité de la Caisse des Écoles de la Commune de Rémire-Montjoly était réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses réunions, après convocation légale, sous la présidence de **Claude PLÉNET**, *Président*.

PRÉSENTS (09)

PLÉNET Claude Maire, **GOURMELEN** Laurie 2^{ème} adjointe, **ÉGALGI** Joséphine 4^{ème} adjointe, **CLIFFORD** Liser 6^{ème} adjointe, **RÉGNIER** Régis 7^{ème} adjoint, **JOSEPH** Victor 9^{ème} adjoint.

KONG Olivier, **LEGRÉTARD** Sandra, **LÉONCO** Mario, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

BÉLIZAIRE Julnor 3^{ème} adjoint, **RAMOS** Sylvane,

Absents :

LAMA Nahel, **PINDARD** Georges, Conseillers Municipaux, le Préfet de la Région Guyane ou son représentant, le Recteur de la Guyane ou son représentant.

Procurations : (01)

BELIZAIRE Julnor à **GOURMELEN** Laurie

Après avoir fait procéder à l'appel des membres, il est ainsi constaté que le quorum est atteint à l'ouverture de la séance, soit 09 présents, et 06 absents. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Après avoir fait un appel à candidature, Madame **CLIFFORD Liser** étant la seule candidate, a été désignée par le vote du Comité pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

Vote : à l'unanimité « 10 voix ».

Publié le : 22 AVR 2022



Le Président rappelle que le Compte de Gestion est un document établi par le Comptable Public, qui retrace toutes les opérations prévues et autorisées au budget de l'exercice N-1. Ainsi ce document permet de récapituler toutes les opérations comptables tant en dépense qu'en recette qui ont été réalisées durant l'année budgétaire précédente.

Le Comptable Public, qui après vérifications règlementaires, paye les mandats, et recouvre les titres émis par l'ordonnateur, peut donc présenter toutes les opérations qu'il a effectuées à ce titre, et qui sont ainsi retracées par lui dans le Compte de Gestion.

Avant le 1^{er} juin de l'année suivant la clôture de l'exercice, le Compte de Gestion doit être transmis par le comptable public à l'ordonnateur.

La présentation du Compte de Gestion est analogue à celle du Compte Administratif présenté dans le même temps, pour être comparé et ainsi permettre de vérifier la concordance des résultats obtenus tant par le comptable public que par l'ordonnateur.

Ces documents comptables doivent être soumis au vote du Comité de la Caisse des Ecoles, qui observera la concordance précise entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

Le vote arrêtant le Compte de Gestion doit intervenir au plus tard le 15 avril 2022, le Président soumet aux membres du Comité de la Caisse des Ecoles, le Compte de Gestion 2021 du Comptable Public ci-joint, dont les résultats de clôture de l'exercice 2021 sont excédentaires par section :

- Section de fonctionnement : + 4 803 606,68 euros
- Section d'investissement : + 252 266,99 euros

Ces résultats se présentent ainsi :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	488 598,08	6 774 645,00	7 263 243,08
Titres de recettes émis (b)	91 870,38	2 710 980,21	2 802 850,59
Réductions de titres (c)		201 012,22	201 012,22
Recettes nettes (d = b - c)	91 870,38	2 509 967,99	2 601 838,37
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	488 598,08	6 774 645,00	7 263 243,08
Mandats émis (f)	161 635,47	2 206 750,97	2 368 386,44
Annulations de mandats (g)		438 498,66	438 498,66
Dépenses nettes (h = f - g)	161 635,47	1 768 252,31	1 929 887,78
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		741 715,68	671 950,59
(h - d) Déficit	69 765,09		

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	322 032,08		-69 765,09		252 266,99
Fonctionnement	4 061 891,00		741 715,68		4 803 606,68
TOTAL I	4 383 923,08		671 950,59		5 055 873,67
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	4 383 923,08		671 950,59		5 055 873,67

Le Président demande aux membres de bien vouloir se prononcer sur le projet de décision afférent et d'arrêter le Compte de Gestion 2021.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12, et L.2121-37 ;

VU la délibération n° 2021-01/CdE du 08/04/2021 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 ;

VU la délibération n° 2021-05/CdE du 13/04/2021 adoptant le budget primitif 2021 de la Caisse des Ecoles ;

VU les résultats du Compte Administratif 2021 de la Caisse des Ecoles ;

VU la délibération de ce jour relative au Compte Administratif 2021 de la Caisse des Ecoles,

Le Président soumet aux membres de la Caisse des Ecoles, le Compte de Gestion 2021 du budget de la Caisse des Ecoles ;

APRÈS S'ÊTRE FAIT PRÉSENTER le Budget Primitif 2021 ; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

APRÈS S'ÊTRE ASSURÉ que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a

procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures ;

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections qui s'y rapportent ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE COMITÉ,

OUI les explications du Président,

APRÈS avoir délibéré,

Article 1 :

DE PRENDRE ACTE des résultats du Compte de Gestion de la Caisse des Ecoles, pour l'exercice 2021 tel qu'ils ont été présentés par le Receveur, dont les résultats par section, sont les suivants :

- Section de fonctionnement : + 4 803 606,68 euros
- Section d'investissement : + 252 266,99 euros

Ces résultats se présentent ainsi :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	488 598,08	6 774 645,00	7 263 243,08
Titres de recettes émis (b)	91 870,38	2 710 980,21	2 802 850,59
Réductions de titres (c)		201 012,22	201 012,22
Recettes nettes (d = b - c)	91 870,38	2 509 967,99	2 601 838,37
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	488 598,08	6 774 645,00	7 263 243,08
Mandats émis (f)	161 635,47	2 206 750,97	2 368 386,44
Annulations de mandats (g)		438 498,66	438 498,66
Dépenses nettes (h = f - g)	161 635,47	1 768 252,31	1 929 887,78
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		741 715,68	671 950,59
(h - d) Déficit	69 765,09		

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	322 032,08		-69 765,09		252 266,99
Fonctionnement	4 061 891,00		741 715,68		4 803 606,68
TOTAL I	4 383 923,08		671 950,59		5 055 873,67
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	4 383 923,08		671 950,59		5 055 873,67

Article 2 :

DE DÉCLARER que le Compte de Gestion de la Caisse des Ecoles, pour l'exercice 2021 qui est dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Article 3 :

DE CONSTATER que le Compte de Gestion 2021 dressé par le Comptable Public, est en concordance avec le Compte Administratif 2021 de la Caisse des Ecoles.

Article 4 :

D'INDIQUER que la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat pour le contrôle de la légalité, peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, près du Tribunal Administratif de la Guyane, territorialement compétent, et fera l'objet d'un affichage en Mairie, aux lieux accoutumés, durant un mois.

VOTE			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
10	00	00	00

Pour extrait certifié conforme.
Rémire-Montjoly,
Le 20 avril 2022



✓ P. le Président empêché,
Le 1^{er} Adjoint,

Serge FELIX

PRÉFECTURE DE LA GUYANE BUREAU DU COURRIER <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">22 AVR. 2022</div>
Délibération n° 2022-02/CdE du 14/04/2022 ARRIVÉE Transmis A.....